



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL D'OFFRES

**Décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables
aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer**

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.27.27

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :
L'Administration Supérieure du Territoire des îles Wallis et Futuna
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16
Courriel: marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Etendue du marché

Travaux de réhabilitation de la structure métallique de l'ancienne halle de Kafika

II.2 Type de marché

Marché de travaux composé d'une tranche ferme et de cinq tranches optionnelles

II.3 Informations sur les lots

Marché global composé de 5 lots techniques

II.4 Lieu d'exécution

Kafika - Mata Utu – 98600 Wallis - Territoire des îles Wallis et Futuna – Pacifique Sud

II.5 Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

II.6 Délais d'exécution

Les délais d'exécution de la tranche ferme et des tranches optionnelles sont fixés à l'article VI de l'acte d'engagement.

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

II.8 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet

II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget du Territoire et rémunérées selon les prescriptions du CCAP.

III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

IV. Procédure

IV.1 Type de procédure

Marché public passé par appel d'offres en application du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires et provinces d'outre-mer

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

Lundi 27 Mars 2017 à 11h30

auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

V. Renseignements complémentaires

V.1 Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.2 Relance de la procédure

Procédure lancée suite à la décision du pouvoir adjudicateur de ne pas donner suite, pour un motif d'intérêt général, à la consultation initiale du 30 novembre 2016.

V.3 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

V.3 Date d'envoi du présent avis

01 MAR. 2017



Jean-Francis TREFFEL